



BUSSY Saint-Martin infos

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Bussy-Saint-Martin

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

OCTOBRE
2020

N°75



BUSSY
Saint-Martin infos

Bulletin
d'Informations
Municipales

Octobre 2020

Directeur
de la Publication :
Patrick GUICHARD
Rédaction et photos :
Sandrine BOURGOGNE,

Jean-Paul
HOUVENAEGHEL
Commission
Communication
& Information
de la Mairie

Crédit photos :
DR - Mairie

Conception -
impression :
AZAPRIM
01 60 07 57 75

Tirage :
350 ex
Dépôt légal :
en cours



ELECTIONS MUNICIPALES !

Les élections municipales se sont déroulées le 15 Mars 2020.

Une équipe municipale, en bonne part renouvelée par rapport à la précédente équipe, a été élue dès le premier tour. Lors du premier conseil municipal, retardé par le confinement, M. Patrick Guichard a été reconduit dans ses fonctions de maire de la commune.

Les élus remercient les électeurs qui leur ont fait confiance en leur apportant leur suffrage.



Découvrir la commune Vivre à Bussy-Saint-Martin Vie municipale Vos démarches Enfance et scolarité

NOTRE SITE :
WWW.BUSSY-SAINT-MARTIN.COM

La mairie souhaite vous tenir informés...

ADHÉREZ À LA NEWSLETTER :

Comment faire ?

Sur la page du site de la mairie,
en bas de la page d'accueil





Le DÉVELOPPEMENT DURABLE à Bussy-Saint-Martin

PASSAGE À L'AGRICULTURE BIO À BUSSY-SAINT-MARTIN, FERME DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS

La SEA Saint-Germain qui exploite les terres à Bussy-Saint-Martin a souhaité initier cette année la transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture BIO, un projet qu'il nourrit depuis plusieurs années et qui peut enfin se réaliser.



Frederick Guichard explique que cette transition est un parcours riche en questionnements, en rencontres et en découvertes : « *J'ai visité des fermes BIO, rencontré des producteurs BIO, échangé pour apprendre le cahier des charges, les débouchés, les pratiques culturales, rencontré des techniciens spécialisés à la chambre d'agriculture ou à la coopérative agricole* ».

Pour lui cette transition semblait inévitable : « *Le BIO ménage la santé des paysans et de la société, il protège l'environnement, favorise la biodiversité. Il y a beaucoup de promeneurs sur les chemins autour de Rentilly, Bussy-Saint-Martin et Bussy-Saint-Georges qui s'interrogent sur nos méthodes culturales ...* ».

Le système de production va se stabiliser à partir de maintenant : matière organique et vie du sol, régulation biologique des ravageurs. Les cultures semées pour cette deuxième année sont de la luzerne, pour un apport d'azote dans le sol et le nettoyage des champs. On sème aussi du triticale, du soja, du blé, des féveroles, des petits pois, du maïs pour l'alimentation du bétail et l'agroalimentaire. Sur la récolte 2020, le blé a été vendu en label rouge pour faire du pain tradition au moulin Soufflet.

L'agriculteur précise : « *Tout cela demande du temps, de l'énergie et aussi des moyens (investissement dans de nouveaux outils, tracteurs, matériels ...)*. *Il faudra trois années de conversion pour que les produits de la ferme de Saint Germain soient labellisés BIO* ». La ferme est contrôlée par un organisme certificateur Ecocert qui va accompagner, former, conseiller et contrôler les bonnes pratiques environnementales de la production BIO.

FORMATION SUR LE COMPOSTAGE AU SIETREM.



sietrem

Le SIETREM organise quatre fois par an une session de formation au compostage. (durée 1h30, en petits groupes d'une quinzaine de personnes).

On y apprend comment démarrer et entretenir un composteur, ce qu'il faut y mettre, pour quels usages etc ...

Une belle idée écologique au départ : rendre à la nature ce qu'elle nous a donné, pour le plus grand bien de nos plantations. Le SIETREM fournit, moyennant une somme très modique, des bacs composteurs.

Dates des formations à consulter sur le site du SIETREM : <https://www.sietrem.fr>

Alerte incivilités !

Les rues et les sentiers du village se voient en ce moment jonchés de débris divers : mouchoirs, bouteilles en plastiques, masques anti-virus usagés, jetés par des promeneurs indécents. Ces produits ne sont pas bio dégradables !

Outre la pollution, ces incivilités sont d'autant plus inadmissibles que ces masques sont éventuellement porteurs de virus.

Faisons ensemble un effort pour garder notre cadre de vie agréable !

PROPRETÉ

Le SIETREM lance une campagne de communication afin de sensibiliser les habitants à la propreté des espaces publics et au respect de l'environnement.





tin et ses alentours

Calendrier de collecte
Ville de Bussy-Saint-Martin

Attention, aucune collecte n'est assurée le 1^{er} mai.

Les ordures ménagères	LUNDI et JEUDI
Les collectes sélectives (Les emballages, les papiers et le verre)	MARDI
Les encombrants	DERNIER MERCREDI DE MARS ET SEPTEMBRE
Les déchets toxiques	Apport en déchetterie
Les déchets verts	Compostage domestique ou apport en déchetterie
Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Echange lors d'un nouvel achat en magasin ou apport en déchetterie

www.sietrem.fr 0 800 770 001 info@sietrem.fr Juillet 2019



RECYCLAGE DES STYLOS

En partenariat avec BIC, nous sommes invités à ne pas jeter inutilement nos stylos, feutres et marqueurs usagés qui peuvent être recyclés en mobilier urbain. Il suffit de les rapporter dans les écoles ou à la mairie.

Île-de-France Mobilités encourage l'utilisation du vélo

Une subvention jusqu'à 500 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Île-de-France Mobilités

VÉLOS ÉLECTRIQUES : UNE AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL.

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la région Île-de-France, Île-de-France Mobilités (émanation du conseil régional d'Île de France) met en place une aide à l'achat de vélo.

Quel que soit votre lieu de résidence en Île-de-France, vous pouvez bénéficier de cette aide. La prime concerne tous types : vélos à assistance électrique, vélos cargo, vélos pliants ou vélos adaptés.

Renseignements sur le site :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr>



« ICI COMMENCE LA MARNE ! »

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé cet été une campagne de marquage de certains avaloirs des eaux pluviales : « **Ici commence la Marne, ne rien jeter** » afin de sensibiliser la population à ne rien y jeter et ainsi éviter la pollution de l'eau.



SUR LA COMMUNE...



COVID 19 : DES ACTIONS AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

Un registre nominatif communal des personnes vulnérables a été mis en place

Des interventions ciblées ont ainsi été menées par la mairie. Des habitants ont ainsi bénéficié d'un contact régulier chaque semaine de sa part ; elle a ainsi aidé certains d'entre vous pendant cette période si inédite.

Pour rappel, l'inscription à ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes auprès de la mairie.

Un témoignage d'un busséen bénéficiaire : M. LAZAROWITCH

« Laure de la mairie, m'a appelé pour me proposer de figurer dans ce registre, ce que j'ai accepté. Elle est très gentille. Chaque semaine elle m'a appelé pendant le confinement et le maire est même passé me voir 2 fois. Elle me demandait si j'avais besoin de quelque chose. Si cela avait été le cas, elle m'envoyait quelqu'un.

La mairie m'a fait parvenir des autorisations de déplacement pour que je puisse faire mes courses, j'ai eu des masques également de la mairie et du département.

Les voisins m'ont également proposé pour plusieurs d'entre eux de faire mes courses, ce qui m'a soulagé. Je ne suis presque pas sorti pendant le confinement. J'étais content de ces appels, cela entretenait le moral et ça a été agréable.

Mais je ne suis pas le plus à plaindre, ceux qui ont des petits enfants et sont en appartement, ça devait être l'enfer ».

RECENSEMENT 2021

A RETENIR

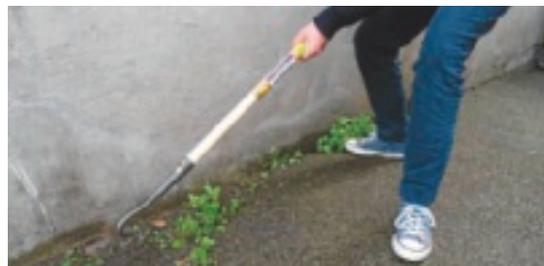
Courant Janvier 2021, aura lieu le recensement. Nous vous remercions d'accueillir les agents recenseurs avec bienveillance.

RAPPEL

ENTRETIEN DES JARDINS ET TROTTOIRS

LES TROTTOIRS :

Depuis que la ville n'utilise plus de désherbants chimiques, les «mauvaises herbes» s'invitent dans le paysage. Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de l'entretien devant chez lui, trottoirs inclus. Cela implique que chacun apporte sa contribution en nettoyant, en balayant trottoirs et caniveaux devant chez lui.



LES JARDINS et TERRAINS PRIVATIFS :

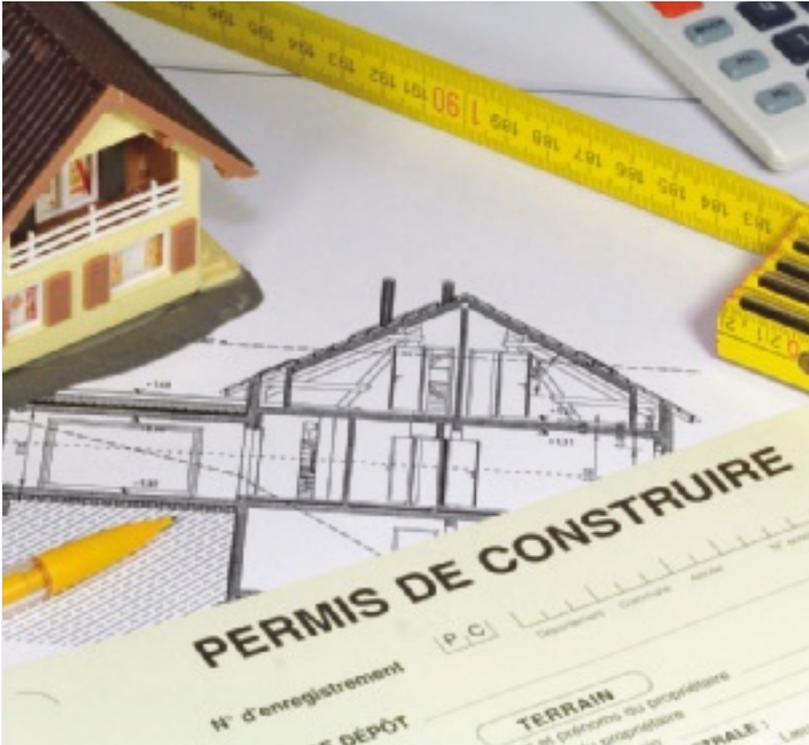
Il incombe à chaque propriétaire également d'entretenir ses jardins, haies et taille des arbres.

- Le manque d'entretien, en laissant pulluler des ronces, racines et chardons, en laissant des plantations empiéter sur les propriétés voisines, est une source importante de conflit de voisinage.
- Quelque soit la hauteur des branches, votre voisin est en droit d'exiger la coupe de celles qui dépassent sur sa propriété.



QUE FAIRE DES DECHETS VERTS ?

- L'entretien des jardins et haies privées occasionne des déchets verts, qu'il est possible d'utiliser en paillage ou en compost, car biodégradables. Vous pouvez également les déposer en déchetterie.
- **Il est formellement interdit de les brûler à l'air libre, ou de les brûler dans un incinérateur de jardin.**



PERMIS DE CONSTRUIRE *VERSUS* DEMANDE DE TRAVAUX

Comme chacun sait, un permis de construire est nécessaire dès que l'on édifie un nouveau bâtiment ou que l'on réalise une extension d'un bâtiment existant supérieure à 20 m², voire la construction d'une piscine.

Et, si les travaux de faible importance sont exemptés de permis de construire, ils doivent faire l'objet d'une demande de travaux, quels qu'ils soient.

Les travaux concernés :

- Les ravalements de façades
- les clôtures
- l'installation de piscine dont la surface de plancher est inférieure à 20 m²
- les châssis de toit, les ouvertures de fenêtre, et de manière générale, toute modification de l'aspect extérieur d'une construction
- les antennes paraboliques de plus de 1 m de diamètre
- les vérandas, terrasses ou abris divers dont la surface de plancher est inférieure à 20 m² (au-delà, il faut un permis de construire).

A noter, que les couleurs des façades, des fenêtres et volets sont réglementées ; celles autorisées sont disponibles en mairie.

Si vous avez omis la **déclaration des travaux** (déclaration préalable ou permis de construire), vous vous exposez à des **risques** comme une amende comprise entre 1200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

LE NOUVEAU PLU DE BUSSY-SAINT-MARTIN



Ce nouveau PLU est maintenant applicable.

Pas de changement concernant la hauteur des bâtiments limitée à 10 m (R+1 + combles), pas de changement concernant les toitures, ni la distanciation des limites de propriété.

En revanche, la surface constructible autorisée est passée de 18% à 20%, et la surface non imperméabilisée doit être au minimum de 30% afin de permettre l'absorption des eaux pluviales.



LES TRAVAUX ENGAGÉS :

RUE DU PARC

Les travaux de réfection ont été repris par la société intervenante, suite à des malfaçons.

ABRI SCOLAIRE RUE DU MOULIN

Un bâtiment jouxtant l'atelier communal a été acheté, transformé pour abriter les enfants prenant le bus scolaire.

Sur les travaux de 49 280€, une subvention régionale de 40 % a été obtenue ainsi qu'une subvention départementale correspondant à 30 %.

RAVALEMENT DE LA SALLE ANDRÉ BOUREAU

Dans le cadre de la réhabilitation extérieure de la salle des fêtes André Bourreau, des travaux seront entrepris prochainement.

Nous avons bénéficié d'une subvention de la Région de 40 % et du département à hauteur de 30 % du montant des travaux qui s'élèvent à 9 984€.



SE DÉTENDRE, SE DISTRAIRE...

INFOS CULTURELLES

PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER - AUTOMNE 2020

LE FESTIVAL DE JAZZ

vous donne à nouveau rendez-vous du 14 au 18 octobre 2020.

Une programmation en parallèle de cet événement se déroulera dès le 26 septembre dans les médiathèques, bars et restaurants de Marne et Gondoire, en accueillant musiciens et groupes de jazz amateurs, un véritable **Festival Off** !

Vous pourrez par exemple découvrir le Jules WALLEMME Quintet à la Pizzeria Del Arte de Lagny-sur-Marne le samedi 3 octobre à 20h, ou le groupe ELLA RABESON & FRIENDS à l' Hôtel Mercure à Bussy-Saint-Georges le vendredi 9 octobre à 20h00.



N'OUBLIEZ PAS LES RENDEZ-VOUS DES ENFANTS !

La programmation est restée très riche malgré les restrictions sanitaires avec :

• Des visites-ateliers

Le dimanche 11 octobre à 11h les enfants emmènent les parents à l'exposition « **Le Cabaret du Néant** » ! Petits et grands sont attendus en famille pour une visite de l'exposition Le Cabaret du Néant. Après une présentation des oeuvres, place à la pratique et à la création. Chacun se lance dans l'aventure, inspiré par ces découvertes artistiques et guidé dans cette réalisation par un médiateur culturel.

En famille, à partir de 6 ans
Entrée libre dans la limite des places disponibles
Réservation conseillée au 01 60 35 46 72

• Des ateliers d'écriture

Le mardi 20 octobre 2020 à 15h00, pour cette première semaine de vacances, jeux de langage, jeux de mots et littérature sont au programme. Avant un spectacle autour de la poésie de Raymond Queneau, nous débutons par un atelier d'écriture que partagent enfants et parents. Autour de l'idée des souvenirs d'enfance, et à la manière du "je me souviens" de Georges Perec, chacun se lancera dans des récits de souvenirs. Cela promet d'être tendre, joyeux et ludique. Alors, tous à vos mémoires et à vos stylos !

Par Karine Fellemann, bibliothécaire

À partir de 8 ans
Entrée libre dans la limite des places disponibles
Réservation conseillée au 01 60 35 46 72



QUE DIRIEZ-VOUS DE PASSER UN MOMENT À JOUER EN FAMILLE ?

Eh bien, jouez maintenant !

C'est ce que vous propose Elsa le mardi 27 octobre 2020 à 15h00.

Venez à l'Orangerie découvrir des jeux en lien avec le thème de l'enfance, thématique développée par les médiathèques de Marne et Gondoire ce trimestre.

Venez partager, en famille, ce moment convivial et joyeux ; petits et grands y trouveront leur bonheur pour inventer ou s'amuser...

À partir de 5 ans
Entrée libre dans la limite des places disponibles
Réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**N'hésitez pas à retrouver
les programmes de l'automne et l'hiver
sur <http://www.marneetgondoire.fr/>**



CLUB DE TENNIS DE BUSSY-ST-MARTIN

Un nouveau bureau a été élu en juin. Ce sont des bénévoles. Le président : Franck Louin, Trésorier : Martine Serre, Secrétaire : Frédéric Guichard

Inscrivez-vous pour profiter du court de Tennis de Bussy Saint Martin, en téléchargeant le formulaire, présent sur le site : <http://tcbsm.org>

Sportivement - Le bureau du TCBSM

TRANSPORTS

Création du passe junior

- Le passe junior pour tous les enfants Franciliens de 4 à 11 ans
- À 24 € / an** pour se déplacer partout en Île-de-France
- 326 € d'économie par an
- Dès la rentrée scolaire 2020

Île-de-France mobilités

PASS JUNIOR

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités proposent un **pass Imagine R Junior** au prix de 24 euros par an pour les Franciliens de 4 à 11 ans.

Ce nouveau forfait donne accès à tout le réseau de transports publics d'Île-de-France et améliore le pouvoir d'achat des familles.

Renseignements : imagine-r.com ou iledefrance-mobilites.fr

NOUVEAU

CONCOURS PHOTO

1, 2, 3 photographiez

CONCOURS PHOTOS (POUR LES ÉCOLIERS, LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS ! ...)

Un portable peut servir à autre chose que faire des selfies !

Nous vivons dans un beau village, où la nature est très présente. Profitons-en !

Un concours de photos est lancé auprès des jeunes Busséens. Nous les invitons à nous envoyer leurs plus beaux clichés sur le thème du « Patrimoine naturel de Bussy ».

Une sélection des meilleures photos sera publiée lors de la prochaine édition de Bussy Infos.

Envoi des photos :
contact@bussy-saint-martin.com



TOURNAGE

La commune a accueilli le 25 Aout l'équipe de tournage du film réalisé par Franck DUBOSC : **Rumba la vie**.

Une scène du film a été tournée devant la Mairie, transformée en école à cette occasion.



L'AGENDA de BUSSY



Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

OCTOBRE 2020

JOURNÉES DES PLANTES & ART DU JARDIN

3 et 4

10h00 à 18h00 - Château de Jossigny

CONCERT DE PIANO

10

20h45 - Eglise Saint-Martin - Pianiste MADOKA FUKAMI

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ

14 au 18

En Marne et Gondoire et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

SPEED-BOOKING SPÉCIAL RENTRÉE LITTÉRAIRE

17

11h00 - Médiathèque intercommunale Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne
Moment d'échanges ludiques autour des livres et de la lecture.

ART-THÉRAPIE ET ATELIER MANDALA

17

14h30 - Médiathèque intercommunale Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne
Initiation à la pratique artistique et spirituelle du mandala.

SPECTACLE « ENCORE L'ART PO »

21

16h00 - Parc culturel de Rentilly- Michel Chartier – Espace des arts vivants

SPECTACLE « MOI, CANARD »

28

16h00 - Parc culturel de Rentilly- Michel Chartier – Espace des arts vivants

NOVEMBRE 2020

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

11

10h30 - Messe à l'église Saint-Martin suivi du dépôt de gerbes de fleurs au monument aux Morts et au cimetière.

MARCHÉ D'ARTISANAT D'ART

14 et 15

et vente des produits du Terroir de Seine et Marne
Salle André Boureau

EXPOSITION « BOOK FACE »

16 au 30

Bibliothèque municipale Micheline Brinon à Saint-Thibault-des-Vignes

CONFÉRENCE

22

« Comment l'art contemporain peut-il renouveler le regard du spectateur ? »

11h00 - Parc culturel de Rentilly- Michel Chartier - Orangerie

DÉCEMBRE 2020

CONCERT DE NOËL

5

Eglise Saint-Martin.

GOÛTER DES ANCIENS

9

À partir de 70 ans – Salle André Boureau

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

13

Jusqu'à 10 ans. Spectacle de magie et distribution des jouets par le Père Noël
Salle André Boureau

JANVIER 2021

CÉRÉMONIE DES VŒUX

15

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Le CARNET de BUSSY

NAISSANCE

TOUS NOS VŒUX ACCOMPAGNENT LES PARENTS

FAUGERON Sofiane, né le 30 juillet 2020

CARDOSO Cesarina, née le 20 août 2020

Pour vos plantations cet automne, pensez à vous approvisionner à la Grange au Bois.
(L'ESAT favorise l'insertion des jeunes en situation d'handicap par le travail)

DÉPART DE JULIEN

La mairie s'est associée aux parents d'élèves pour remercier Julien FRECKHAUS pour les services rendus à la commune depuis 11 ans.

Il quitte Bussy-Saint-Martin pour une communauté urbaine en Normandie. Autour d'un verre de l'amitié il a été remercié par tous pour les - bons ! - services rendus à la commune. M. Dimitri JEGOU nous a rejoint pour succéder à Julien dans ses fonctions.



DES SERVICES POUR LES CITOYENS :

Faciliter le paiement des impôts et factures du service public :

La direction générale des Finances publiques a noué un **partenariat avec le réseau des buralistes** afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures du service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros et par carte bancaire.

Les plus proches : Bussy-Saint-Georges : Le Celeste, 3 place de la Marne - Torcy : tabac de l'Esplanade, 5 promenade du belvédère.